



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 14 novembre 2017
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
CHAMBERLIN Brent, maire de Saint-Armand
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
MELCHIOR Patrick, maire de Farnham
MEUNIER Daniel, représentant de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAUULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Est absent : BELLEFROID Martin, maire de Pike River

Formant quorum sous la présidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfète suppléante élue au poste de préfet lors de la présente séance et mairesse d'East Farnham.

Sont également présents : Messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD et M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue aux nouveaux maires
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions du public
4. Élection :
 - 4.1. Nomination des officiers d'élection
 - 4.2. Mise en candidature et élection du préfet de la MRC Brome-Missisquoi
 - 4.3. Autorisation de signature des effets bancaires et autres documents officiels pour le préfet
5. Adoption du procès-verbal du 17 octobre 2017
6. Actualités du CLD :
 - 6.1. Mentorat : Colloque pour entrepreneurs le jeudi 30 novembre 2017
 - 6.2. Présentation d'une vidéo promotionnelle : l'entrepreneuriat au féminin
 - 6.3. Faits saillants des comités du CLD
7. Rapport du comité de transport du 24 octobre :
 - 7.1. Augmentation de la tarification des transports par autobus à compter du 1^{er} janvier 2018
 - 7.2. Fermeture du bureau du service de transport pour la période des Fêtes
8. Embauche au service de transport — Remplacement au poste de répartiteur
9. Rapport du comité de la gestion des cours d'eau du 19 octobre:
 - 9.1. Octroi d'un mandat d'arpentage :
 - 9.1.1. pour la branche 17 du cours d'eau Walbridge à Saint-Ignace-de-Stanbridge
 - 9.1.2. pour la branche 10 du cours d'eau Groat à Saint-Armand
 - 9.2. Autorisation de signature pour la bonification de l'entretien d'un cours d'eau agricole avec l'aide financière du MFFP
 - 9.3. Recommandation du budget 2018
 - 9.4. Appui au projet de protection de la Tortue des bois dans le bassin versant de la Yamaska 2017-2018
10. Rapport du comité régional de sécurité incendie du 19 octobre :
 - 10.1. Recommandation du budget 2018
11. Autorisation de paiement des salaires et dépenses pour l'Écocentre de Bromont
12. Certificats de conformité pour Stanbridge East :
 - 12.1. Règlement 399-2011-7
 - 12.2. Règlement 399-2011-8
13. Rapport du comité de l'évaluation du 2 novembre :
 - 13.1. Compte rendu des activités 2017
 - 13.2. Planification des activités 2018
 - 13.3. Recommandation du budget 2018



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

14. Rapport du comité de sécurité publique du 2 novembre :
 - 14.1. Recommandation du budget 2018
15. Rapport du comité administratif du 30 octobre :
 - 15.1. Comptes à payer
 - 15.2. Recommandation pour le budget 2018
16. Étude détaillée du budget 2018 :
 - 16.1. Estimation des revenus et dépenses au 31 décembre 2017 prévisions budgétaires 2018 de la MRC
 - 16.2. Conditions de travail du personnel : salaire, frais de déplacement, frais de repas, etc.
 - 16.3. Étude du budget du CLD
17. Cahier spécial de la Voix de l'Est du 21 novembre 2017 : La Voix de Brome-Missisquoi
18. Assemblée des MRC de la FQM — 29 et 30 novembre 2017 à Québec :
 - 18.1. Invitation
 - 18.2. Demande de la FQM : identification des priorités municipales pour 2018 à adresser aux gouvernements
19. Invitation au souper de Noël des maires au restaurant OLD MILL situé à Stanbridge East — Choix de la date entre le samedi 6 ou samedi 13 janvier 2018
20. Choix des comités de travail de la MRC pour 2018
21. Correspondance : Agrocentre Farnham : décision favorable de la CPTAQ
22. Questions diverses
23. Deuxième période de questions du public
24. Levée de la séance

393-1117

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en ajoutant le sujet « Rencontre d'information concernant le regroupement des OMH » après le point « 21. Correspondance » et en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Wintels, citoyen de Frelighsburg, s'adresse au conseil des maires concernant la loi 122 et la possibilité pour une municipalité de déroger au processus d'approbation des personnes habiles à voter en matière d'urbanisme. Il invite les maires à préserver le processus référendaire contenu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour permettre aux citoyens de s'exprimer.

Madame Dionne-Raymond répond que chaque municipalité est autonome dans ses décisions. L'abolition du processus référendaire ne se fera pas sans l'établissement de mécanisme de consultation du public comme prévu à la loi telle que l'adoption d'une politique de participation publique.

Monsieur Étienne Gingras, citoyen de Saint-Armand, questionne le conseil des maires au sujet de l'évolution du dossier d'Internet haute vitesse. Il mentionne que ce dossier est fortement appuyé par les citoyens et que quelques groupes de pression commencent déjà à se former.

Madame Dionne-Raymond répond que la MRC a déposé un projet et une demande de subvention et qu'elle est toujours en attente de l'annonce du gouvernement.

Monsieur Rioux, maire de Stanbridge Station, ajoute qu'il a discuté récemment avec Monsieur Bonvouloir d'Internet Haut-Richelieu et qu'il lui a mentionné que la décision avait été reportée avant la période des fêtes 2017.

Michel Lafrance, maire de Sutton, demande quel est le projet de l'Internet haute vitesse pour Sutton. Monsieur Desmarais explique l'évolution du dossier durant la dernière année et les constats auxquels la MRC est arrivée afin de déposer un projet aux gouvernements. Il conclut que ce dossier est prioritaire pour 2018 et mentionne qu'une rencontre avec les députés serait favorable pour faire cheminer le dossier de la MRC auprès des instances gouvernementales.



No de résolution
ou annotation
394-1117

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

ÉLECTION DU PRÉFET : NOMINATION DES OFFICIERS D'ÉLECTION

**IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

De nommer Robert Desmarais à titre de président d'élection ainsi que Francis Dorion et M^e Alexandra Pagé à titre de scrutateurs pour procéder à l'élection du préfet, conformément aux lettres patentes.

ADOPTÉ

ÉLECTION AU POSTE DE PRÉFET : MISE EN CANDIDATURE

- Monsieur Greg Vaughan propose la candidature de madame Sylvie Dionne-Raymond au poste de préfète.
- Monsieur Gilles Rioux propose la candidature de monsieur Michel Lafrance au poste de préfet.
- Monsieur Jean Lévesque propose la candidature de monsieur Albert Santerre au poste de préfet.
- Monsieur Brent Chamberlin propose la candidature de monsieur Laurent Phoenix au poste de préfet.

Chaque candidat accepte sa nomination respective, à l'exception de monsieur Laurent Phoenix.

ÉLECTION DU PRÉFET : CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE

Le président d'élection met fin aux mises en candidature pour le poste de préfet et autorise chacun des trois candidats en lice à prendre la parole à tour de rôle.

ÉLECTION DU PRÉFET: RÉSULTATS

Le président d'élection procède à une élection par scrutin secret conformément aux lettres patentes.

RÉSULTAT :

Sur un total de 40 bulletins de vote :

- 30 – Sylvie Dionne-Raymond
- 6 – Michel Lafrance
- 4 – Albert Santerre

Le président d'élection déclare madame Sylvie Dionne-Raymond élue au poste de préfet pour un terme de deux (2) ans.

ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT : REPORT AU 19 DÉCEMBRE

Compte tenu de la vacance du poste de préfet suppléant, le conseil des maires souhaite reporter à la séance régulière du 19 décembre prochain l'élection du préfet suppléant.

395-1117

**SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS OFFICIELS :
AUTORISATION AU PRÉFET**

**IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi, les chèques, les effets bancaires et tout autre document officiel.

ADOPTÉ

396-1117

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 OCTOBRE

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Denis Beauchamp traite des dossiers suivants :

- **Invitation au colloque sur l'entrepreneuriat et le mentorat au mois de novembre**

Les maires sont invités au premier colloque sur l'entrepreneuriat et le mentorat organisé par le CLD qui aura lieu le jeudi 30 novembre 2017 au Club de golf de Cowansville de 11 h à 18 h.

- **VIDÉO : l'ambition entrepreneuriale au féminin**

La vidéo d'ouverture de l'AGA du CLD 2017 dans laquelle 12 femmes entrepreneures de la région sont mises de l'avant est présentée aux maires.

- **Passeport — Marchés de Noël**

Sept marchés de Noël auront lieu sur le territoire de Brome-Missisquoi à compter de la 3^e semaine de novembre jusqu'à la mi-décembre 2017 soit Saint-Armand, Cowansville, Sutton, Bromont, Frelighsburg, Lac-Brome et Dunham. Le CLD coordonne la promotion des marchés de Noël 2017 et a développé un passeport pour inciter les citoyens à visiter plusieurs marchés sur le territoire. Monsieur Beauchamp mentionne également l'existence d'un site Web pour la promotion www.marchesdenoel.ca.

- **Rapport des activités du CLD et faits saillants des comités de travail :**

Monsieur Beauchamp résume l'avancement des travaux des différents comités de travail du CLD (tourisme, culture et agroalimentaire) depuis le 17 octobre dernier ainsi que l'avancement des travaux de la table de développement durable (TEDD).

397-1117

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DU TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

CONSIDÉRANT que les articles 48.24 et 48.41 de la Loi sur les transports prévoient que la tarification des usagers peut être modifiée par une résolution adoptée en ce sens par la MRC;

CONSIDÉRANT que l'entente conclue avec les transporteurs d'autobus augmente les frais annuels d'exploitation;

CONSIDÉRANT qu'une possible augmentation du tarif du taxi due à la fluctuation de l'indice du coût du taxi (ITC) de plus de 5,9 % enregistrée depuis le 28 janvier 2012 est envisagée par la Commission des transports du Québec (CTQ);

CONSIDÉRANT que l'ensemble des coûts administratifs augmente annuellement;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'augmenter la tarification d'environ 3,8 % à partir du 1^{er} janvier 2018:

- **2,85 \$** / déplacement dans une même municipalité;
- **4 \$** / déplacement entre deux municipalités;
- **15 \$** / déplacement en transport adapté hors territoire pour raison médicale seulement (Granby et Saint-Jean-sur-Richelieu);
- **6,30 \$** / déplacement pour les usagers en transport adapté de Bromont en direction de Granby.

ADOPTÉ

398-1117

FERMETURE DU BUREAU DU SERVICE DE TRANSPORT POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De modifier l'horaire du bureau du service de transport pour la période des fêtes comme suit :

- Fermeture du bureau : les 25, 26, 27 décembre 2017 ainsi que le 1^{er} et 2 janvier 2018.
- Heures et dates d'ouverture du bureau les 28 et 29 décembre : 8 h à 13 h.
- L'horaire normal reprend à compter du 3 janvier 2018.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation
399-1117

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

EMBAUCHE POUR LE POSTE DE RÉPARTITEUR AU SERVICE DE TRANSPORT

CONSIDÉRANT que le poste de répartiteur au service de transport est vacant depuis le 6 octobre dernier;

CONSIDÉRANT que le comité administratif de la MRC a autorisé l'affichage dudit poste;

CONSIDÉRANT que pour assurer le service aux usagers, un mandat a été octroyé à une personne externe pour assumer les tâches de répartition au service de transport jusqu'à l'embauche de la nouvelle ressource;

CONSIDÉRANT que les entrevues ont eu lieu entre le 3 et le 10 novembre 2017 et qu'une candidate s'est particulièrement démarquée;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

De procéder à l'embauche de madame Maria Colicchio à titre de répartitrice au service de transport à raison de 28 heures de travail par semaine, suivant la politique salariale de la MRC, soit la classe 2 et l'échelon 2, et ce, pour une date d'entrée en fonction prévue le 16 novembre 2017 et d'appliquer un ajustement salarial, soit à l'échelon 3, suite à une période de probation de 6 mois jugée satisfaisante, soit vers le 16 mai 2018.

ADOPTÉ

400-1117

**OCTROI D'UN MANDAT D'ARPENTAGE POUR LA
BRANCHE 17 DU COURS D'EAU WALBRIDGE**

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge pour la réalisation de travaux d'entretien de la branche 17 du cours d'eau Walbridge;

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6)* attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la branche 17 du cours d'eau Walbridge est sous la compétence de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme *Arpentage LRD* au prix unitaire de 750 \$/km, sur une distance estimée à 2,7 km pour la branche 17 du cours d'eau Walbridge à Saint-Ignace-de-Stanbridge afin de réaliser des relevés d'arpentage aux 50 m de l'élévation de fond du cours d'eau (au plus profond du sillon), de la tablette (lorsqu'il y en a une au fond du cours d'eau), du niveau de l'eau, du talus, des drains et des ponceaux, ainsi que des relevés photographiques. De plus à chaque 500 mètres, une coupe transversale du cours d'eau sera relevée

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

401-1117

**OCTROI D'UN MANDAT D'ARPENTAGE POUR LA
BRANCHE 10 DU COURS D'EAU GROAT**

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Saint-Armand pour la réalisation de travaux d'entretien de la branche 10 du cours d'eau Groat;

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6)* attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la branche 10 du cours d'eau Groat est sous la compétence de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De mandater la firme *Arpentage LRD* au prix unitaire de 750 \$/km, sur une distance estimée à 1 km pour la branche 10 du cours d'eau Groat à Saint-Armand afin de réaliser des relevés d'arpentage aux 50 m de l'élévation de fond du cours d'eau (au plus profond du sillon), de la tablette (lorsqu'il y en a une au fond du cours d'eau), du niveau de l'eau, du talus, des drains et des ponceaux, ainsi que des relevés photographiques. De plus à chaque 500 mètres, une coupe transversale du cours d'eau sera relevée.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

402-1117

ENTRETIEN DE COURS D'EAU AGRICOLE BONIFIÉ – AIDE FINANCIÈRE MFFP

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6)* attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT le projet d'entretien de cours d'eau agricole bonifié du MFFP qui vise à encourager les MRC à intégrer des aménagements fauniques aux travaux d'entretien de cours d'eau agricoles traditionnels et à effectuer un suivi faunique sur 3 ans;

CONSIDÉRANT que la MRC a déposé une demande de certificat d'autorisation pour des travaux d'aménagement de la branche 6 du cours d'eau Poulin qui intègre des bonifications d'habitats fauniques;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce projet, le MFFP offre un soutien financier de 10 000 \$ pour la bonification des interventions dans la branche 6 du cours d'eau Poulin;

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Simon Lajeunesse à signer le contrat de services abrégés avec le MFFP pour le versement d'un montant forfaitaire de 10 000 \$ de la part du MFFP comme contribution financière pour la bonification des travaux prévus dans la branche 6 du cours d'eau Poulin, ainsi que la *déclaration concernant les activités de lobbying exercées auprès du MFFP relativement à l'attribution du contrat.*

ADOPTÉ

403-1117

APPUI AU PROJET DE PROTECTION DE LA TORTUE DES BOIS DANS LE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA 2017-2018

CONSIDÉRANT le Plan de protection et de rétablissement de la tortue des bois du bassin versant de la Yamaska;

CONSIDÉRANT que l'OBV Yamaska déposera des demandes d'aide financière pour la mise en œuvre d'un plan d'action;

CONSIDÉRANT que plusieurs éléments du plan de protection concordent avec le plan d'action sur la gestion de l'eau de la MRC, comme la protection et la restauration de bandes riveraines et la protection des milieux naturels sensibles;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

D'appuyer le projet de protection de la tortue des bois dans le bassin versant de la Yamaska par une contribution nature de deux jours de Simon Lajeunesse pour la période 2017-2018 représentant une somme de 600 \$. Nous fournirons également une salle pour la rencontre entre les différents organismes, représentant une contribution de 200 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

404-1117

ÉCOCENTRES : PAIEMENT DES SALAIRES ET DÉPENSES POUR L'ÉCOCENTRE DE BROMONT

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**



No de résolution
ou annotation

405-1117

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'effectuer le paiement à la Ville de Bromont, pour les salaires (7 609,01 \$) et les dépenses encourus (28 180,50 \$) pour la période du mois d'avril à juin 2017 pour un total de 35 789,51 \$, les pièces justificatives ayant été vérifiées par le service de comptabilité de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 399-2011-7 – STANBRIDGE EAST

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Stanbridge East a transmis à la MRC le 17 octobre 2017 le règlement 399-2011-7 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à permettre les enseignes temporaires pour la vente de produits agricoles sur un terrain autre où est exercé l'usage, et ce, à certaines conditions;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 399-2011-7 de la Municipalité de Stanbridge East **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

406-1117

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 399-2011-8 – STANBRIDGE EAST

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Stanbridge East a transmis à la MRC le 17 octobre 2017 le règlement 399-2011-8 modifiant le règlement relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à faire passer le nombre maximal d'employés de 4 à 8 pour le groupe d'usage C3-1 entreprise artisanale;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR BRENT CHAMBERLIN
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 399-2011-8 de la Municipalité de Stanbridge East **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

407-1117

COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 29 octobre 2017, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
Décor Nature inc. (stabilisation d'un cours d'eau à Dunham, lot #39796756)	26 622,46 \$
J.A. Beaudoin Construction Ltée (ruisseau Morpions branche #40)	15 768,96 \$
P-1066181 (programme PAD)	16 000,00 \$
Programme RénoRégion (C06005 PRR 0036)	9 158,00 \$
UMQ (mandat pour l'étude salariale de la MRC et du CLD)	13 807,70 \$
Sous-total	81 357,12 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

ÉTUDE DU BUDGET 2018 DE LA MRC : RECOMMANDATIONS AU CONSEIL

Monsieur Desmarais mentionne que le comité administratif a étudié le projet de budget 2018 de la MRC lors de sa rencontre le 30 octobre dernier.

Le comité recommande au conseil :

1. D'adopter le budget 2018 pour l'ensemble des activités au montant total d'environ 9,1 M\$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

2. Que le budget prévoit des montants suffisants pour mettre en œuvre le plan d'action, notamment pour les stratégies d'attraction de nouvelles populations, de corridors ferroviaires, de développement industriel, touristique, culturel et agroalimentaire, de déploiement de l'Internet haute vitesse, de protection et de mise en valeur des paysages et de formation des élus.
3. D'affecter une bonne partie du surplus (environ 725 000 \$) aux revenus du budget 2018 en s'assurant d'en conserver suffisamment en prévision du budget 2019.
4. D'augmenter de 1 % les quotes-parts 2018 des activités *Administration — Fonctionnement, CLD – Développement économique, Aménagement du territoire, Évaluation, Gestion de l'eau, PGMR, Sécurité publique* et *Transport collectif* afin d'éviter une hausse trop importante en 2019;
5. Pour la campagne de communication pour l'implantation de la collecte des matières organiques, de maintenir le même tarif à 4 \$ / logement + petit commerce desservi par la collecte municipale en 2018. Cette collecte est déjà implantée sur le territoire de Bromont et que la ville nous fournit, sans frais, tout son matériel, par conséquent la ville de Bromont est exemptée de payer cette tarification.
6. Pour le fonctionnement des six écocentres, de maintenir le même tarif à 20 \$ / logement en 2018.
7. D'augmenter la rémunération des membres du conseil selon l'IPC de 0,8 %, arrondi au dollar supérieur, tel que prévu au règlement (séance du conseil : 1,1 %; séance de comité : 1,5 %);
8. D'augmenter l'échelle salariale des employés de la MRC de 2 %;
9. De ne pas augmenter les tarifs de remboursement pour les repas;
10. De regrouper dans une nouvelle activité *CLD — Développement économique* les actions dans ce domaine actuellement présentes en *Administration générale* et en *Aménagement du territoire*.

De plus, les comités de l'aménagement du territoire, de la sécurité incendie, de la sécurité publique, de l'évaluation, des matières résiduelles, des carrières et sablières et du transport ont tous procédé à l'étude de leur budget 2018 et en ont recommandé leur adoption par le conseil.

Aussi, il en est de même pour le Conseil d'administration du CLD dont le budget s'élèverait à 2 125 524 \$ en 2018 et la demande à la MRC serait de 1 456 074 \$, incluant une quote-part de 1 057 511\$ en hausse de 1 %.

Monsieur Desmarais mentionne également que les frais de déplacement sont gelés depuis 3 ans et que le comité recommande d'augmenter les tarifs de remboursement des déplacements de 0,01 \$ du kilomètre.

Après la présentation complète du budget, le conseil discute des recommandations des différents comités de travail et aucune demande de modification n'est formulée séance tenante. Les maires sont invités à communiquer avec monsieur Desmarais pour toute question et tout commentaire. Le tout sera représenté pour adoption, conformément à la loi, le 22 novembre prochain.

CAHIER SPÉCIAL DE LA VOIX DE L'EST : LA VOIX DE BROME-MISSISQUOI

Monsieur Desmarais informe les maires qu'un cahier spécial de la Voix de L'Est « *La Voix de Brome-Missisquoi* » paraîtra le 21 novembre 2017. Il sera distribué gratuitement à toutes les adresses dans Brome-Missisquoi ainsi qu'aux abonnés de La Voix de l'Est à l'extérieur de notre territoire.

NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI À L'ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FQM

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

De nommer Sylvie Dionne-Raymond, préfète, à titre de représentante de la MRC Brome-Missisquoi à l'Assemblée des MRC de la FQM à Québec les 29 et 30 novembre 2017 et que l'ensemble de ses dépenses soit remboursé sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



No de résolution
ou annotation

409-1117

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

DEMANDE DE LA FQM : IDENTIFICATION DES PRIORITÉS MUNICIPALES POUR 2018 À ADRESSER AUX GOUVERNEMENTS

CONSIDÉRANT la demande de la FQM adressée à ses membres afin d'identifier trois priorités politiques qu'elle devrait mettre de l'avant en 2018;

CONSIDÉRANT la demande de la FQM relativement aux trois demandes prébudgétaires à formuler au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

D'établir les priorités politiques et les demandes prébudgétaires 2018 pour la MRC Brome-Missisquoi contenue au tableau suivant :

Priorités politiques à être mis de l'avant par la FQM en 2018

1. Déploiement de l'Internet Haute-Vitesse sur l'ensemble du territoire
2. Demande de modification de la fiscalité municipale concernant les réserves naturelles et les aires de conservation pour ne plus pénaliser les revenus de taxation

Priorités à formuler au gouvernement du Québec

1. Déploiement de l'Internet Haute-Vitesse sur l'ensemble du territoire
2. Demande de modification de la fiscalité municipale concernant les réserves naturelles et les aires de conservation pour ne plus pénaliser les revenus de taxation
3. Hausser l'accessibilité aux programmes de rénovation résidentielle de la SHQ
4. Bonification de l'aide financière pour le développement du transport collectif en milieu rural
5. Réduction des coûts reliés aux services de la Sûreté du Québec
6. Respect des décisions prises par les élus municipaux au niveau local et régional

Priorités à transmettre au gouvernement du Canada

1. Déploiement de l'Internet Haute-Vitesse sur l'ensemble du territoire
2. Amélioration du transport ferroviaire pour les passagers et les marchandises
3. Hausser l'accessibilité aux programmes de rénovation résidentielle de la SCHL

De transmettre la présente résolution à la FQM (pemon@fqm.ca) avant le 20 novembre 2017.

ADOPTÉ

SOUPER DE NOËL DES MAIRES : CHOIX DE LA DATE

Le banquet de maires se tiendra au restaurant *Le Old Mill* de Stanbridge East le samedi 13 janvier 2018 à 18h. Les maires accompagnés de leur conjoint / conjointe sont invités, en plus des anciens maires membres du conseil de 2017.

CHOIX DES COMITÉS DE TRAVAIL DE LA MRC POUR 2018

Monsieur Desmarais explique la liste des comités et le processus pour participer aux différents comités de travail pour l'année 2018. Les maires sont invités à faire leurs choix parmi les nombreux comités de la MRC. Les maires doivent transmettre leur(s) choix à madame Johanne Alix pour le 8 décembre afin que les candidatures soient comptabilisées. Le tout peut être fait électroniquement par le biais du formulaire PDF. Les comités ayant plus de candidatures que de postes disponibles seront en élections lors de la séance du 19 décembre prochain durant laquelle les maires s'exprimeront par voie électronique.

Monsieur Chamberlin quitte la séance du conseil.

AGROCENTRE FARNHAM : DÉCISION FAVORABLE DE LA CPTAQ

Monsieur Dorion présente la décision finale favorable de la CPTAQ concernant le dossier d'expansion des activités d'Agrocentre Farnham à Stanbridge Station. Le service d'aménagement de la MRC et beaucoup d'intervenants régionaux ont été mobilisés pour l'avancement de ce dossier et il s'agit d'une belle victoire pour les agriculteurs et l'économie du pôle de Bedford.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**RENCONTRE D'INFORMATION CONCERNANT LE REGROUPEMENT DES OMH SUR LE
TERRITOIRE DE BROME-MISSISQUOI**

Monsieur Desmarais demande aux maires concernés par le regroupement des OMH s'ils souhaiteraient tenir une réunion d'information afin de faire une mise au point du dossier avec tous les intervenants et les nouveaux élus. Les maires sont d'accord et souhaitent que la rencontre se tienne à la mi-décembre.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Yves Lévesque, maire de Bedford, demande de trouver des solutions pour raccourcir les séances du conseil. Il propose de ne pas rediscuter systématiquement des points d'informations abordés par les comités considérant que les procès-verbaux sont déposés et que les maires en prennent connaissance avant la séance ou de devancer l'heure de début des séances.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :

Monsieur Wintels, citoyen de Frelighsburg, adresse une question à monsieur Jean Lévesque, maire de Frelighsburg, concernant la volonté locale de développer des terrains avec des projets agricoles en territoire agricole et non dans la zone non agricole de Frelighsburg.

Madame Dionne-Raymond, ainsi que plusieurs autres maires, mentionnent que les questions doivent être présentées à la municipalité concernée et non pas à la séance du conseil régional.

410-1117

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Sylvie Dionne-Raymond, préfet


M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.